



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Marc
Ladreit de
Lacharrière
Fondation



APPEL À CANDIDATURES

ouvert du 25 mars au 15 juin 2026

PRIX DE PHOTOGRAPHIE

MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE - ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Créé en 2007 par l'Académie des beaux-arts à l'initiative de Marc Ladreit de Lacharrière, le Prix de Photographie Marc Ladreit de Lacharrière - Académie des beaux-arts est conçu comme une bourse à projet permettant à un ou une photographe de réaliser un projet d'envergure dans un esprit d'entière liberté quant aux thèmes ou à l'écriture photographique.

Il s'adresse aux photographes confirmés sans limite d'âge, auteurs d'un projet photographique original.

Le projet primé est restitué, à l'issue d'une période de travail de 2 ans, sous la forme d'une exposition au Pavillon Comtesse de Caen de l'Académie des beaux-arts, au Palais de l'Institut de France.

Depuis plus de 15 ans, ce concours a distingué des photographes de tous âges et esthétiques.

Ce prix, biennal depuis 2018, est doté d'un montant de 30 000 euros.

Légende de la couverture

FLORE, projet *L'odeur de la nuit était celle du jasmin* © FLORE, Courtesy Galerie Clémentine de la Féronnière
Pascal Maitre, projet *Peuls du Sahel* © Pascal Maitre / MYOP

Olivier Jobard, projet *Notre famille afghane, souvenirs d'une vie envolée* © Olivier Jobard / MYOP

Guillaume Herbaut, projet *Ukraine, les blessures invisibles* © Guillaume Herbaut / Agence VU

LA DOTATION DU PRIX

Le prix est conçu comme une bourse à projet permettant à un ou une photographe de réaliser un projet d'envergure dans un esprit d'entière liberté quant aux thèmes ou à l'écriture photographique.

Le projet primé est restitué, à l'issue d'une période de travail de 2 ans, sous la forme d'une exposition au Pavillon Comtesse de Caen de l'Académie des beaux-arts, au Palais de l'Institut de France.

Le prix est doté de 30 000 euros, dont le versement est échelonné ainsi :

- 15 000 euros lors de la remise du Prix sous la Coupole, lors de la séance solennelle de l'Académie des beaux-arts, le 18 novembre 2026
- 15 000 euros lors de la présentation à mi-parcours de l'état d'avancement du projet photographique aux membres du jury

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le Prix est ouvert aux photographes confirmés français ou étrangers travaillant en France, sans limite d'âge.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1^e phase : Présélections

Inscriptions depuis la plateforme dédiée : <https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/prix-de-photographie-marc-ladreit-de-lacharriere-academie-des-beaux-arts-2026>

Le dossier devra comporter :

une pièce d'identité en cours de validité à fournir pour les candidats de nationalité française

15 photographies issues d'une ou plusieurs séries du candidat

une note d'intention (maximum deux pages dactylographiées) présentant le projet et expliquant pourquoi le candidat souhaite bénéficier du prix ; il est demandé aux candidats de présenter au début de cette note une courte synthèse de leur projet (5 lignes dactylographiées)

un calendrier de travail retenu pour la réalisation du projet et les modalités techniques de sa restitution (nombre, nature, format des tirages)

un *curriculum vitae* retraçant les points essentiels de son parcours (deux pages maximum)

Les candidats présélectionnés seront avertis par courrier électronique par l'Académie des beaux-arts avant le 15 juillet 2026.

2^e phase : pour les candidats présélectionnés

Envoi au format papier des éléments suivants :

les éléments textuels du dossier numérique, soit la note d'intention, le calendrier de travail et le *curriculum vitae*

5 tirages (format 24 x 32 cm maximum) choisis parmi les 15 photographies du dossier numérique

une publication éventuelle (livre, catalogue...)

une enveloppe de transporteur remplie et affranchie pour le retour du dossier

LE JURY

Présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, le jury est composé des membres et correspondants de la section de photographie de l'Académie des beaux-arts, de membres d'autres sections de l'Académie ainsi que d'un représentant du mécène.

LE CALENDRIER

- 25 mars 2026 : ouverture du concours
- 15 juin 2026 : date limite pour l'envoi des candidatures.
- fin septembre 2026 : publication du lauréat et des finalistes sur le site de l'Académie des beaux-arts et le site de Fimalac
- 18 novembre 2026 : remise du Prix sous la Coupole, lors de la Séance solennelle de l'Académie des beaux-arts
- novembre 2028 : exposition du projet récompensé au Pavillon Comtesse de Caen, à l'Institut de France

Pour toute question ou information complémentaire, merci d'adresser un courrier électronique à prix@academiedesbeauxarts.fr

LA FONDATION MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE

Dès la création de FIMALAC, en 1991, son président Marc Ladreit de Lacharrière, a souhaité que son entreprise et lui-même mènent des actions en faveur des valeurs universelles de l'UNESCO, pour offrir à chacun les mêmes opportunités de développement, quels que soient son origine sociale ou ethnique, son handicap éventuel ou ses convictions religieuses. Ces engagements se poursuivent en faveur de la diversité culturelle, du dialogue des cultures et du rayonnement culturel de la France. Deux fondations sont principalement destinées à mettre en œuvre ces engagements : la *Fondation Culture & Diversité* et la *Fondation Marc Ladreit de Lacharrière*.

Les liens qui unissent la Fondation et l'Académie des beaux-arts sont étroits puisqu'ils remontent à 2005, année de l'élection de Marc Ladreit de Lacharrière en son sein. A l'initiative de la création du Prix de Photographie qu'il a soutenu depuis son origine, Marc Ladreit de Lacharrière a souhaité en garantir la pérennité à travers la création et la dotation d'une fondation abritée par l'Académie. Dédiée à son financement, la Fondation du Prix de Photographie pourra ainsi poursuivre son engagement en faveur de la création photographique et de sa diffusion, pour une durée illimitée.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Bibliothèque et Villa Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle vient d'ouvrir La Galerie de l'Académie des beaux-arts, son nouvel espace d'exposition.

www.academiedesbeauxarts.fr